

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

Rapport
Relatif à l'activité du Service maritime pour l'année 2024

A. Organisation du service maritime

La Cheffe du service maritime est en arrêt maladie depuis le mois d'avril 2023.

A ce titre, les tâches ont dû être réparties à travers plusieurs services concernant la rédaction de bons de commande ainsi que la validation des factures.

Le service maritime a été renforcé en décembre 2024, par l'arrivée d'un assistant.

B. L'activité du service

1. Etat estimatif de la taxe transport Corse

Tous les trimestres, les délégataires se doivent de faire part au service maritime d'un état estimatif de la taxe de transport Corse. Pour rappel, la taxe transport Corse s'élève à 4.57€ par traversée par passager embarqué ou débarqué de Corse.

Etat estimatif de la taxe transport Corse – La Méridionale

Périodes	Lot 1 - Ajaccio - Marseille		Lot 3 - Porto Vecchio - Marseille		Hors CDSP : Toulon - île Rousse		Total	
	Quantités	Montants	Quantités	Montants	Quantités	Montants	Quantités	Montants
Janvier	4 542	20 757	3 589	16 402			8 131	37 159
Février	4 970	22 713	3 119	14 254			8 089	36 967
Mars	5 294	24 194	3 723	17 014			9 017	41 208
T1 - 2024	14 806	67 663	10 431	47 670	0	0	25 237	115 333
Avril	7 619	34 819	5 947	27 178	2 779	12 700	16 345	74 697
Mai	8 956	40 929	7 585	34 663	2 727	12 462	19 268	88 055
Juin	9 933	45 394	7 903	36 117	7 417	33 896	25 253	115 406
T2 - 2024	26 508	121 142	21 435	97 958	12 923	59 058	60 866	278 158
Juillet	12 876	58 843	11 091	50 686	10 372	47 400	34 339	156 929
Août	14 903	68 107	15 235	69 624	18 078	82 616	48 216	220 347
Septembre	11 110	50 773	8 977	41 025	9 326	42 620	29 413	134 417
T3 - 2024	38 889	177 723	35 303	161 335	37 776	172 636	111 968	511 694
Octobre	9 944	45 444	8 723	39 864	0	0	18 667	85 308
Novembre	5 352	24 459	4 224	19 304	0	0	9 576	43 762
Décembre	6 060	27 694	4 720	21 570	0	0	10 780	49 265
T4 - 2024	21 356	97 597	17 667	80 738	0	0	39 023	178 335
Total 2024	101 559	464 125	84 836	387 701	50 699	231 694	237 094	1 083 520



Etat estimatif de la taxe transport Corse – Corsica Linea

CORSICA linea 		
TAXE CORSE ANNEE 2024		
JANVIER	122 777,62	Nbre PAX 26 866
FÉVRIER	114 583,61	25 073
MARS	139 020,17	30 420
AVRIL	205 997,32	45 076
MAI	251 185,76	54 964
JUIN	240 148,93	52 549
JUILLET	357 885,22	78 312
AOÛT	427 650,62	93 578
SEPTEMBRE	233 870,43	51 175
OCTOBRE	209 356,27	45 811
NOVEMBRE	116 585,27	25 511
DÉCEMBRE	132 000,00	28 884 <i>Provisoire</i>
TOTAL	2 551 061,22	

2. Mise en œuvre des traversées reprogrammables sur la ligne Bastia/Marseille pour 2024/2025

Selon l'annexe 1 intitulée « Technique des services » du contrat de DSP, le délégataire se doit d'effectuer 365 rotations par an et a la possibilité d'effectuer 30 rotations supplémentaires.

Selon l'article 17 « Consistance de l'offre » du contrat de la DSP, la Collectivité afin d'optimiser l'organisation du trafic, se réserve la possibilité de reprogrammer des rotations, dans le respect total du nombre de rotations annuelles figurant à l'Annexe 1.

En 2024, 8 rotations réparties entre les mois de janvier, février, novembre et décembre ont été reprogrammées sur cette ligne.

27 rotations supplémentaires ont eu lieu en 2024. A ces rotations viennent se déduire 8 rotations reprogrammables. Au total 19 rotations supplémentaires ont donc été comptabilisées sur les 30 rotations prévues au contrat sur la ligne Bastia/Marseille



3. Calendrier prévisionnel suivi activité maritime 2025

Un calendrier semestriel a été mis en place dans lequel sont répertoriés toutes les dates liées aux obligations contractuelles.

Calendrier prévisionnel suivi activité serviziu marittimu Semestre 1																	
Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1 M	Férié		1 S	Férié		1 M	Férié		1 J	Férié		1 D	Date bateau rentrée RA casuel CL LM				
2 J			2 D			2 M			2 V			2 L	CSD				
3 V			3 L CSD	Ancientation police assurance navires		3 L CSD	RAO	3 J RS	3 S			3 M					
4 S			4 M	REPORTING		4 M		4 V	4 D			4 M					
5 D			5 M			5 M		5 S	5 L CSD			5 J RS					
6 L CSD			6 J RS			6 J RS		6 D	6 M	REPORTING	6 V						
7 M			7 V			7 L CSD		NOTIFICATION			7 S						
8 M			8 S			8 M		8 M	8 J	Férié	8 D						
9 J RS			9 D			9 M			9 V	Férié	9 L CSD						
10 V			10 L CSD			10 L CSD	J RS		# S		# M						
11 M			11 M			11 V			11 D		11 M						
12 D			12 M			12 M	CAO	# S	# L CSD	J RS							
13 L CSD			13 J RS			13 D			# M		V						
14 M	Programme horaires hors disp.		14 V			14 V RS	L CSD		# M		S						
15 M RAD			15 S			15 S		15 M RAD	Réunion syndicale	15 J RS RAD	15 D						
16 J RS			16 D			16 D			# V		L CSD RAD						
17 V			17 L CSD RAD			17 L CSD RAD	J RS		17 S		17 M						
18 S			18 M			18 M AIR DEBIS	V		18 M		J RS						
19 D			19 M			19 M			19 L CSD		M						
20 L CSD			20 J RS			20 J RS	D		20 M		V						
21 M TTAN TT DIRO			21 V			21 V	L CSD	TT	21 M		S						
22 M			22 S			22 S			22 J RS		D						
23 J RS			23 D			23 D			23 V		CSD	Programme horaires OSP					
24 V			24 L CSD			24 L CSD	J RS		24 S		M						
25 S			25 M			25 M			25 D		S						
26 D			26 M			26 M			26 L CSD	J RS							
27 L CSD			27 J RS			27 J RS	PRESENTATION CA	D	27 M		V						
28 M			28 V			28 V	L CSD		28 L CSD		S						
29 M			29 S			29 S			29 M		D						
30 J RS			30 D			30 D			30 J RS		V						
31 V			31 L CSD			31 L CSD			31 M		CSD						

4. Création d'un tableau CCI/OTC

Le service à créé un tableau focus fret en étroite collaboration avec la CCI, dans le but d'harmoniser les déclarations faites en tonnages (CCI-Cies) avec celles en mètres linéaires (OTC- Cies) via IRIS LINER.

PROPRIANO	TONNES (Poids Marchandises + Tare Véhicule) CCI						METRES-LINÉAIRES (OTC)						NEW - METRES-LINÉAIRES (CCI- IRIS LINER) - VARIATION AVEC CHIFFRES OTC						2023						2024			V OTC 2024 / V CCI 2024 ENTRE			V OTC 2024 / V CCI 2024 SORTIE			V OTC 2024 / V CCI 2024 TOTAL		
	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	VIN-N-ENTREE	VIN-N-SORTIE	VIN-N-TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	VIN-N-ENTREE	VIN-N-SORTIE	VIN-N-TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL															
	CORSICA LINEA	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL					
Janvier	4 167	1332	5 499	4 047	1587	5 614	-100	-2,98%	235	17,64%	115	2,03%	2 639	2 004	4 643	2 710	2 284	4 994	71	2,63%	280	19,57%	351	7,56%	2 310	2 273	4 583	-400	-14,78%	-11	-0,48%	-411	-8,23%			
Février	4 852	1387	6 839	4 955	1714	6 668	103	2,12%	-273	-13,74%	-170	-2,43%	3 543	3 033	6 576	2 600	2 620	5 224	-339	413	-1352	445	2 756	5 356	152	5,84%	-20	-0,76%	132	2,53%						
Mars	5 627	2 073	7 708	6 003	2 201	8 210	388	6,78%	122	5,87%	504	6,54%	4 503	3 009	7 507	3 890	3 138	7 026	-613	132	4,39%	-481	-6,41%	3 879	3 130	7 009	-11	-0,28%	-6	-0,38%	-17	-0,24%				
Avril	5 696	2 339	8 095	5 322	1 689	6 901	-494	-6,50%	-770	-29,60%	-1194	4,44%	3 645	3 539	7 244	3 193	2 539	5 732	-452	1060	-1532	1532	3 156	2 533	5 689	-37	-1,9%	-6	-0,24%	-43	-0,75%					
Mai	4 982	1 939	6 021	5 059	2 030	7 125	213	4,38%	37	4,68%	304	4,44%	4 442	3 832	6 672	3 445	2 901	6 346	-387	444	61	2,16%	-326	-4,89%	3 286	2 874	6 092	-227	-6,59%	-27	-0,33%	-254	-4,00%			
Jun	5 763	1 939	7 753	6 607	2 507	9 114	84	14,65%	597	25,98%	1 361	17,55%	3 847	3 039	6 945	3 861	3 459	7 331	34	0,08%	352	11,38%	388	5,56%	4 062	3 431	7 493	161	4,66%	-19	-0,55%	162	2,21%			
Juliet	5 821	2 134	7 955	8 008	2 680	8 680	179	3,08%	546	25,59%	725	9,11%	4 002	3 112	7 114	4 061	3 557	7 616	59	1,47%	445	14,38%	504	7,08%	3 595	3 541	7 136	-466	-11,48%	-16	-0,45%	-482	-6,33%			
Août	4 897	2 046	6 943	4 94	2 33	7 113	17	0,35%	153	7,48%	170	2,45%	3 218	3 152	6 410	2 307	2 866	5 773	-311	-9,66%	-326	4,43%	3 146	2 850	5 936	239	8,22%	-16	-0,58%	223	3,86%					
Septembre	4 236	2 155	6 451	4 530	2 443	7 033	234	6,84%	288	13,36%	582	9,02%	2 933	3 362	6 895	3 158	2 829	5 967	205	6,39%	-1133	4,44%	2 919	2 887	5 736	-219	-4,88%	-12	-0,42%	-231	-3,87%					
Octobre	5 439	2 04	7 453	6 026	2 460	8 486	581	10,83%	446	22,34%	1 039	13,63%	3 374	2 826	6 200	3 636	3 504	7 196	318	4,43%	678	4,44%	936	16,06%	3 869	3 216	7 088	177	4,79%	-288	-0,22%	-111	-1,54%			
Novembre	5 311	1 932	7 303	4 151	1 628	5 979	-1160	-21,64%	-164	-8,23%	-1324	4,44%	3 665	2 498	6 163	2 705	2 388	5 093	-360	4000	-110	-4,40%	-1070	4,44%	2 683	2 377	5 060	-22	-0,81%	-11	-0,46%	-33	-0,65%			
Décembre	2 980	1 172	4 152	3 010	1175	4 105	30	1,07%	3	0,26%	33	0,73%	1 867	1 673	3 560	1 935	1 518	3 453	48	2,54%	-155	-9,26%	-107	-3,01%	1 834	1 503	3 337	-101	-5,22%	-15	-0,39%	-116	-3,36%			
Total	59731	2329	82 970	60 618	24 493	85 111	887	1,48%	1 254	5,40%	2 141	2,58%	41 080	34 641	75 929	38 161	33 532	71 753	2 927	-7,12%	-1249	-3,58%	-4 176	-5,50%	37 427	33 945	70 572	-734	0	-447	0	-181	0			



5. Rajout d'une colonne « Commentaires » sur les rapports d'activités des délégataires.

Tous les mois, les délégataires transmettent à l'OTC un rapport d'activité reprenant le trafic ainsi que les données du mois écoulé.

Il leur a été demandé de rajouter une colonne, nous informant de la cause de leur retard qui peut être technique, météorologique ou autre.

Avance au TPLM hh:mm	Retard au TPLM hh:mm	Cause	Commentaire
0:06			
	12:15	X	retard au départ non rattrapé
	5:10	X	retard au départ non rattrapé
	1:08	M	Mer forte
	0:09	X	retard au départ non rattrapé
	0:05	CE	
	0:59	M	Mer forte
0:02			
	0:50	M	Mer forte
	3:00	X	grève dockers

A cela en découle un meilleur suivi reprenant les annulations et modifications des traversées sur l'ensemble des lignes pouvant être sujettes à réfactions et/ou à pénalité.

Date traversée	Traversée	Compagnie	Navire	Annulations(A) Modifications (M)	Commentaires
19-20/01/2024	IR/MRS remplacé par BIA/MRS	CL	MONTE D'ORO	M	Monte D'Oro fera escale à Bastia au lieu de IR cause météo
20-21/01/2024	BIA/MRS	CL	A GALEOTTA/PAGLIA ORBA	A	Annulation de 2 rotations en période de basse saison
27-28/01/2024			PASCAL PAOLI	A	
17-18/01/2024	PV/MRS remplacé par AIA/MRS	LM	GIROLATA	M	Modification MRS/PV/MRS pour MRS/AIA/MRS cause fermeture du port - déroutage sur AIA

6. Création d'un journal d'activité OTC

Le service maritime en collaboration avec le service aérien et le service communication ont décidé de réaliser un journal d'activité de l'Office des Transports reprenant les moments marquants de 2024.

Ce journal, en cours de réalisation sera présenté en premier lieu en interne, puis aux administrateurs de l'OTC lors d'un prochain CA.



7. Préparation du CSO

Tous les lundis, une réunion a lieu avec le service maritime, les délégataires, la CCI et les transporteurs afin de faire un état des lieux de la semaine écoulée et des tendances de celle à venir. La plupart des décisions, notamment en termes de traversées reprogrammables/supplémentaires sont prises en CSO.

En amont de ces CSO, deux tableaux sont créés :

- Un tableau hebdomadaire en comparatif à l'année N-1

COMPARATIF FRET SEMAINE 42 - ANNEE 2024					
LIGNE	COMPAGNIE	ML 2023	ML 2024	COMPARATIF ML 2023/2024	ML moyen / TRAVERSEES 2024
AJA	CL	4587	6372	1785	910
	LM	8459	7737	-722	1005
BIA	CL	17907	18979	1072	1355
IR	CL	2345	2347	2	391
PRUPIA	CL	1286	1616	330	269
PV	LM	3932	4699	767	783
TOTAL		38516	41750	3234	

- Un tableau mensuel comparatif Réalisé 2024 - CEP contractualisés.

oct-24				
LIGNE	COMPAGNIE	ML 2024	ML PREVUS CEP	COMPARATIF ML - CEP 2024
AJA	CL / LM	60863	62285	-1422
BIA	CL	78860	73625	5235
IR	CL	9536	10260	-724
PRUPIA	CL	7151	6350	801
PV	LM	21541	20710	831
TOTAL		177951	173230	4721

8. Réunion agrumiculteurs

Chaque année, l'OTC convit à deux reprises les agrumiculteurs, les transporteurs ainsi que les délégataires à une réunion.

- La première ayant eu lieu le 18 avril 2024, avait pour thématique le bilan de la campagne agrumes 2023/2024. Il a été évoqué une saison plutôt fluide, avec plus de 29 000 tonnes expédiées. Les prévisions annoncées sont très encourageantes, avec notamment l'ouverture d'une usine de transformation d'agrumes en jus en novembre 2023 qui a permis moins de perte et de ce fait transformer 1500 tonnes d'agrumes en jus.

Pour l'autorité compétente par délégation

- La deuxième réunion a eu lieu le 26 septembre 2024, les prévisions sont très prometteuses, avec une projection de 40 000 tonnes récoltées et 35 000 expédiées. Dans le cadre des traversées reprogrammables, Corsica Linea a proposé d'aménager les horaires d'arrivées les lundis à Marseille. Les deux compagnies délégataires ont annoncées l'arrivée prochainement de deux nouveaux navires pour La Méditerranée, et d'un navire pour Corsica Linea.

Lors de ces deux réunions ont été évoqués deux problèmes majeurs :

- l'un concerne l'augmentation des mauvaises conditions météorologiques en Corse qui de ce fait entraînent de nombreuses modifications de traversées.
- l'autre concerne la situation hydrique de la Corse, qui a pu malgré tout être stabilisée grâce au barrage de Calacuccia.

C. Suivi de l'exécution CDSP 2023/2029 pour l'année 2024



1. Contexte général

La frise présentée ci-dessous reprend les moments forts de l'année 2024 dans le maritime.



2. Point sur les traversées

Le tableau ci-dessous est un comparatif 2023/2024 du nombre de traversées effectuées par les compagnies délégataires.

Pour rappel l'année 2023 a connu de nombreuses annulations de traversées dues à de mauvaises conditions météorologiques. L'année 2024 a également subi des modifications d'exploitation en majeure partie dues à des mouvements sociaux qui ont engendré l'annulation de 19 traversées.

En comparant les deux années, nous constatons une augmentation de 34 traversées, soit 17 rotations toutes lignes confondues (hors traversées supplémentaires) en 2024.

Pour l'autorité compétente par délégation



TABLEAU COMPARATIF NBRE TRAVERSEES EFFECTUEES 2023/2024			
LIGNES	2023	2024	Ecart 2023/2024
<i>Aiacciu/Marseille</i>	713	730	17
<i>Bastia/Marseille</i>	717	712	-5
<i>Bastia+/Marseille</i>	53	54	1
<i>Isula/Marseille</i>	298	308	10
<i>Pruprià/Marseille</i>	302	310	8
<i>Porti-Vechju/Marseille</i>	303	307	4
Total	2386	2421	34

3. Annulations et modifications des traversées pour l'année 2024

Le tableau ci-dessous reprend le cumul des annulations et des modifications de traversées pour l'année 2024.

Comme évoqué précédemment la majeure partie des annulations concerne les mouvements sociaux (19 annulations) pour seulement 2 annulations engendrées par des conditions météorologiques instables.

Concernant les modifications des traversées, 12 sont dues de mauvaises conditions météorologiques, 2 sont liées à un problème technique et pour finir 7 sont la conséquence de l'organisation de la venue du Pape en Corse.

A titre informatif, en 2024 il a été recensé 20 jours de conditions météorologiques défavorables contre 59 jours en 2023.

Sur un cumul de 2421 traversées réalisées en 2024, le service public a rencontré 21 annulations et 21 modifications de traversées.

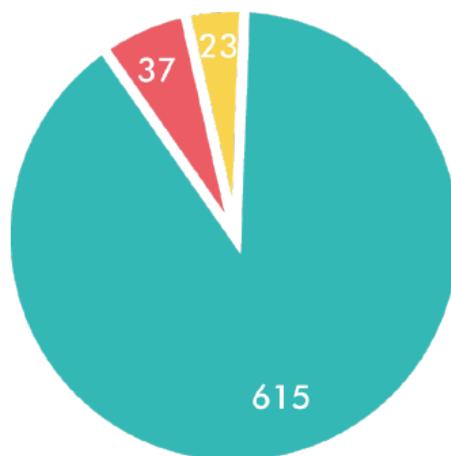
CAUSE	MODIFICATIONS	ANNULATIONS
METEO	12	2
TECHNIQUE	2	
MOUVEMENTS SOCIAUX		19
VISITE PAPE	7	



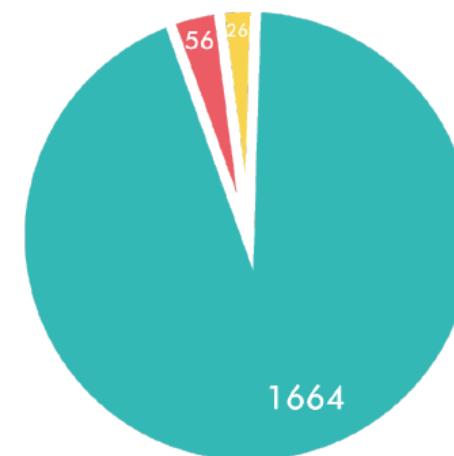
4. Contrôle des horaires

Tous les mois, le service maritime contrôle les horaires d'arrivées des navires de la DSP. Ce contrôle permet en fin d'année d'alimenter le bilan de qualité de service.

CONTRÔLE DES HORAIRES DE TRAVERSÉES LA MÉRIDIONALE



CONTRÔLE DES HORAIRES DES TRAVERSÉES CORSICA LINEA



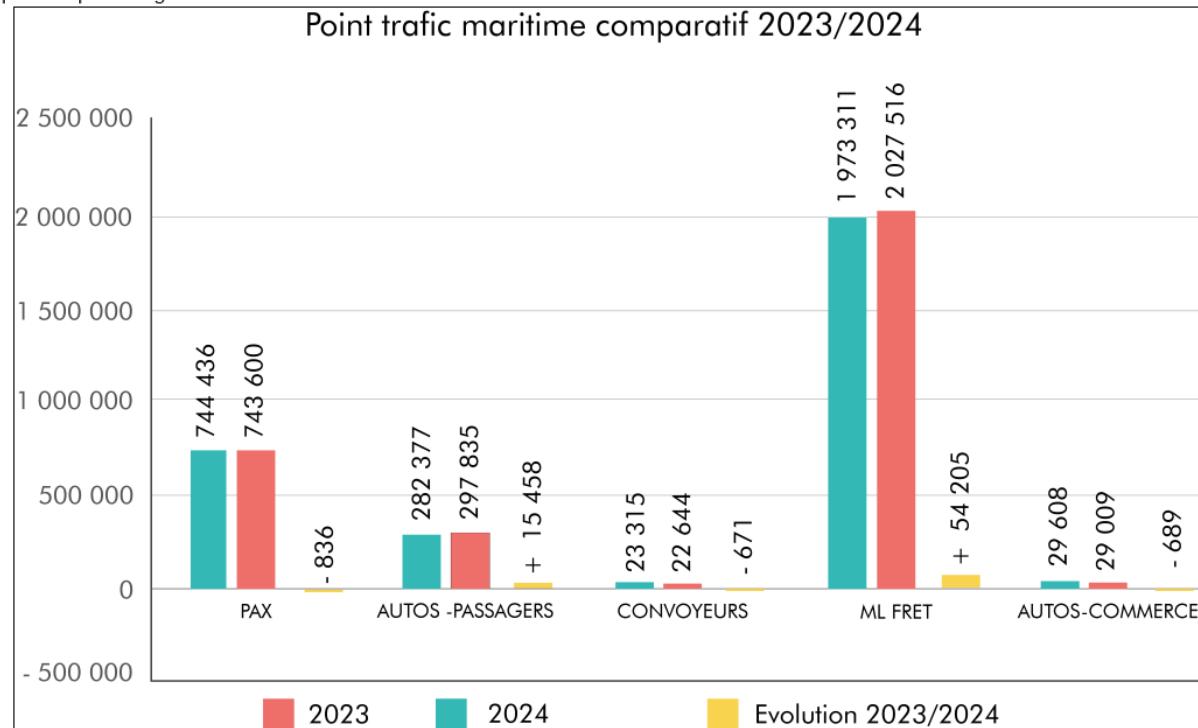
- Traversées à l'heure prévue
- Traversées arrivées en retard (inférieur à 15 min)
- Traversées arrivées en retard (supérieur à 15 min)

5. Point trafic

Le tableau ainsi que le graphique présenté ci-dessous représentent un comparatif 2023/2024 du trafic DSP maritime.

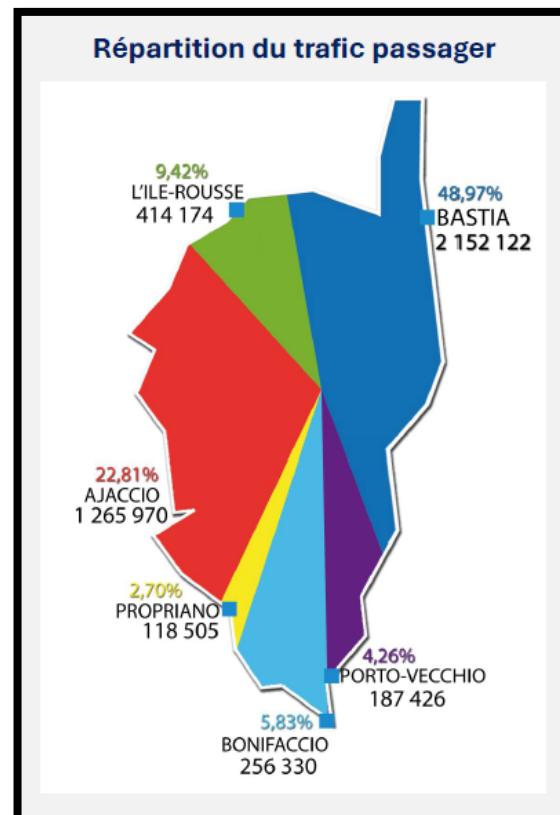
Malgré une baisse du nombre de passagers (PAX), il est important de souligner la hausse du trafic fret, avec 54 205 ml transités en plus sur 2024 toutes lignes confondues.

POINT TRAFIC DSP MARITIME 2023/2024			
	2023	2024	Evolution 2023/2024
PAX	744 436	743 600	-836
AUTOS-PASSAGERS	295 783	297 884	2 101
NBRE CONVOYEURS	23 315	22 644	-671
ML FRET	1 973 311	2 027 516	54 205
AUTOS-COMMERCE	29 698	29 009	-689



6. Représentation du trafic passager sur l'ensemble des ports Corse.

*sources : CCIT



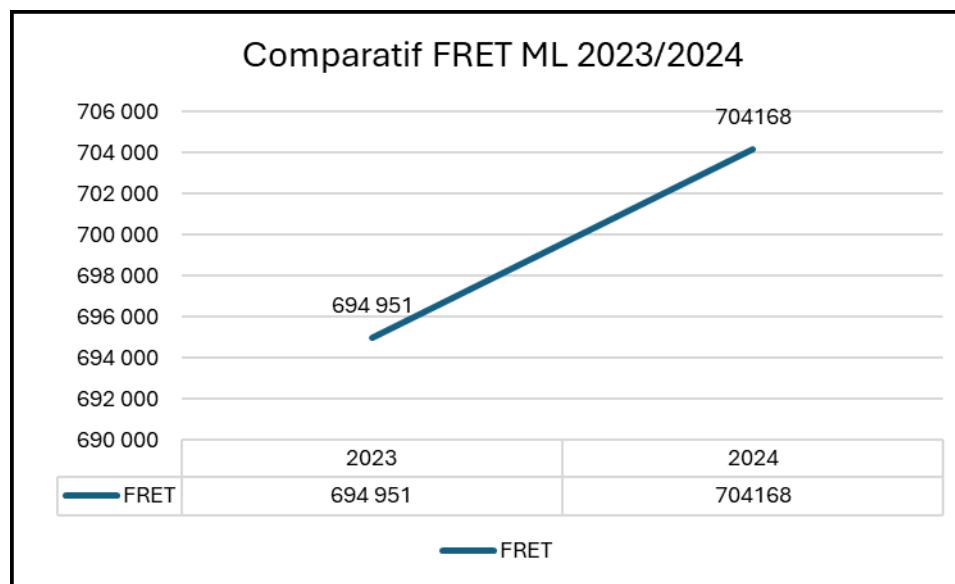
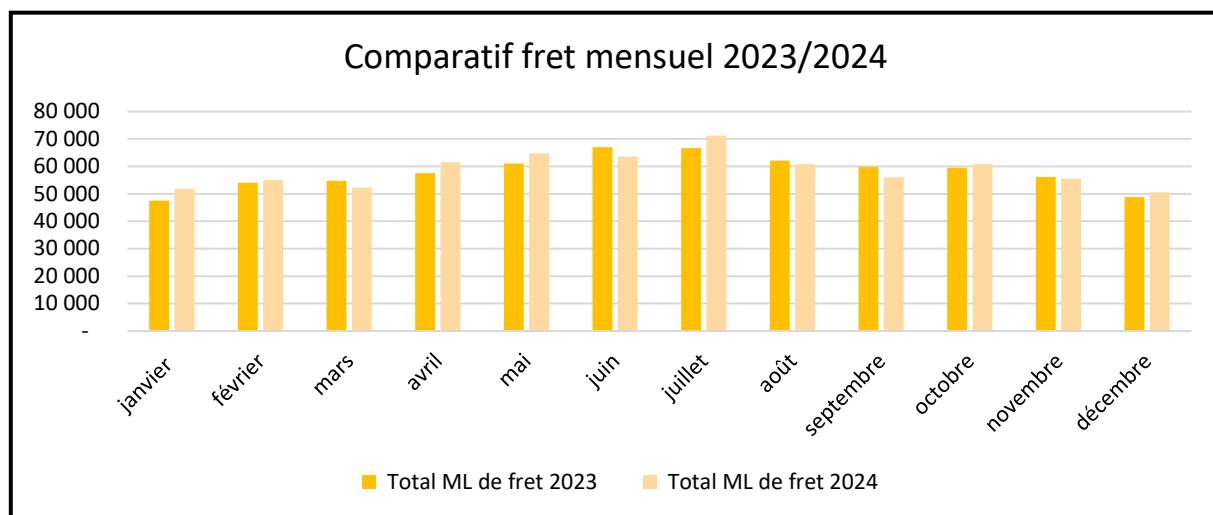


7. Suivi du trafic maritime Fret – Année 2024

*sources : données compagnies délégataires

- Ligne Ajacciu/Marseille – Année 2024

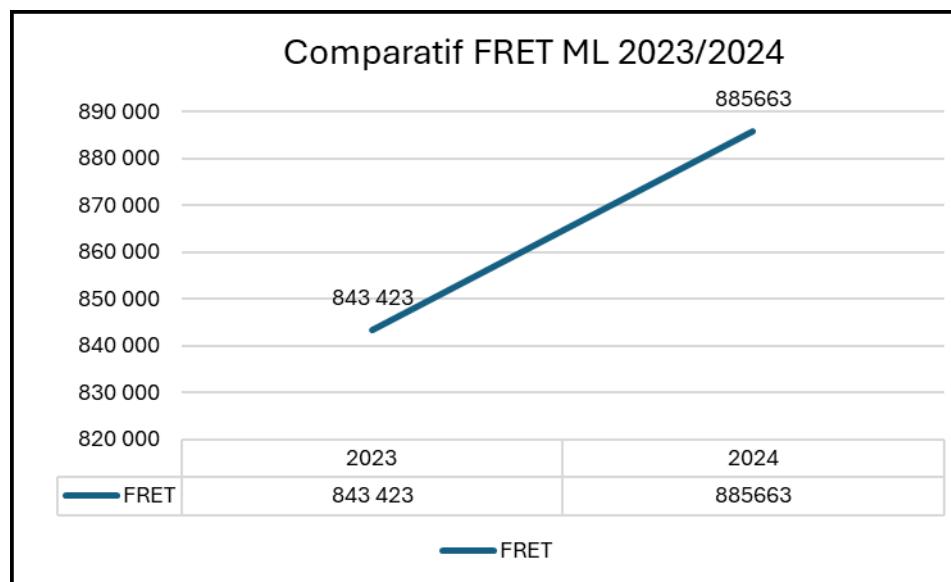
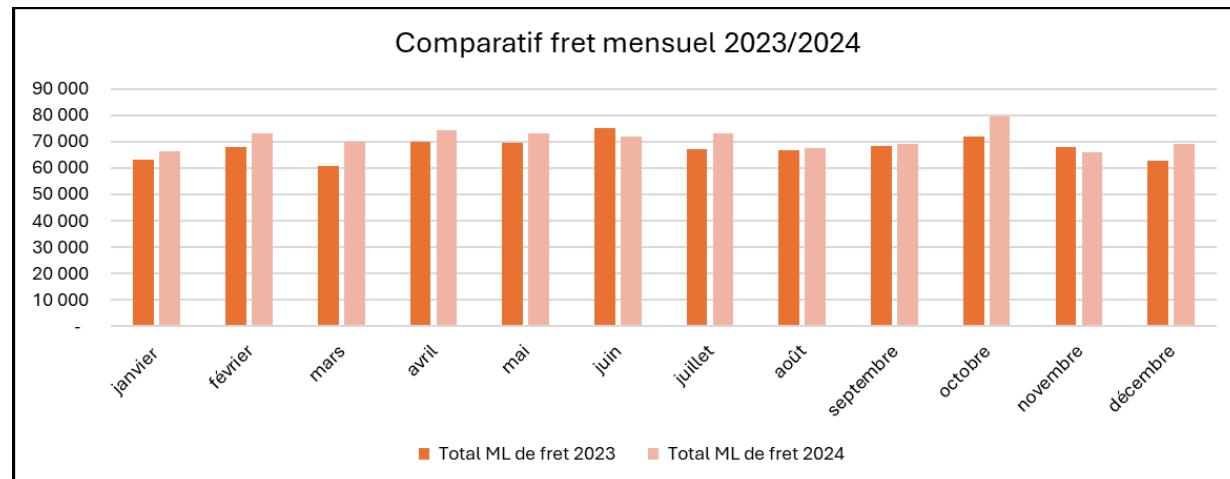
L'année 2024 en comparatif à 2023, sur la ligne Ajacciu / Marseille a connu une augmentation de 9217 ml de fret.





- Ligne Bastia/Marseille – Année 2024

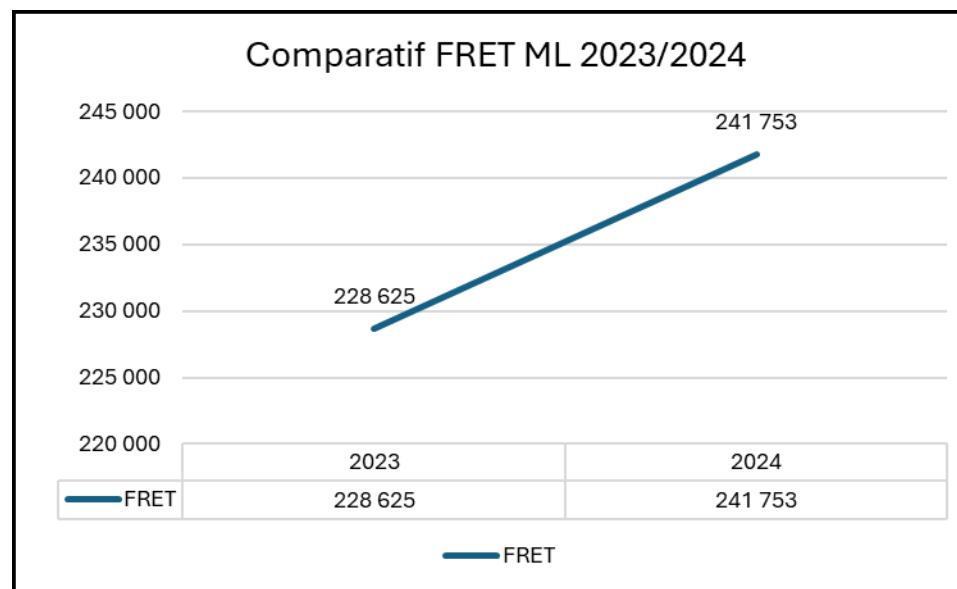
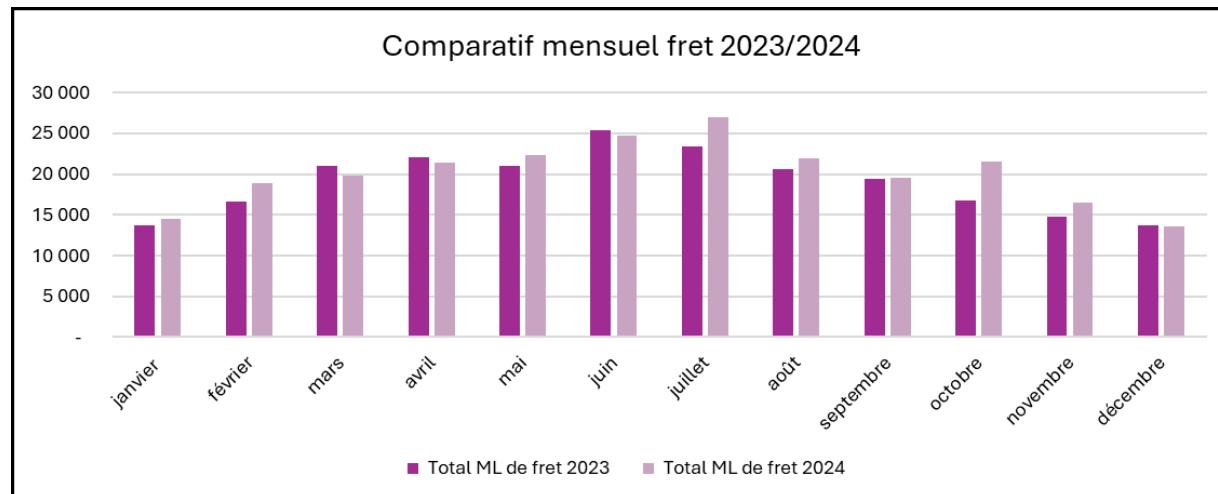
La ligne Bastia/Marseille connaît la hausse la plus importante (+42 240 ml) en termes de fret en comparaison à 2023.





- Ligne Porti-Vechju/Marseille – Année 2024

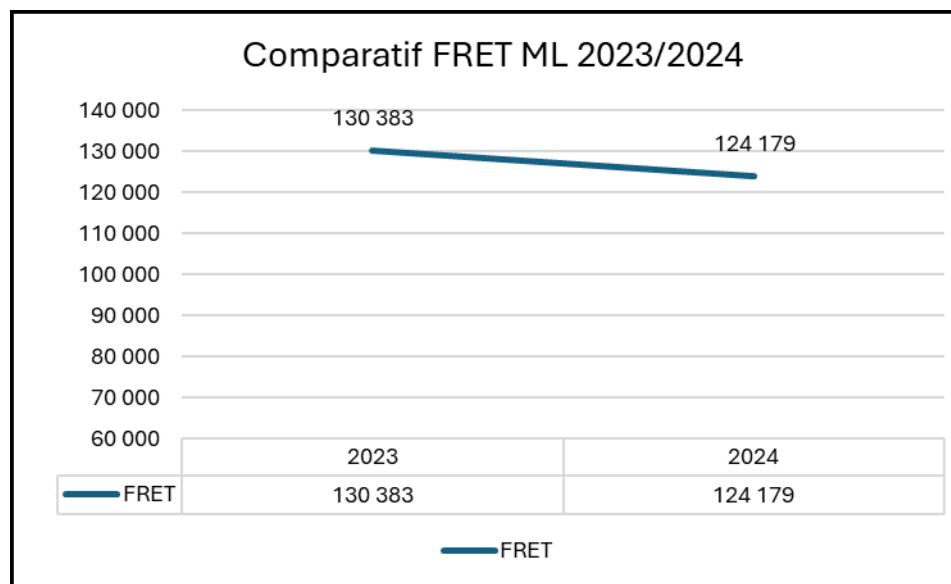
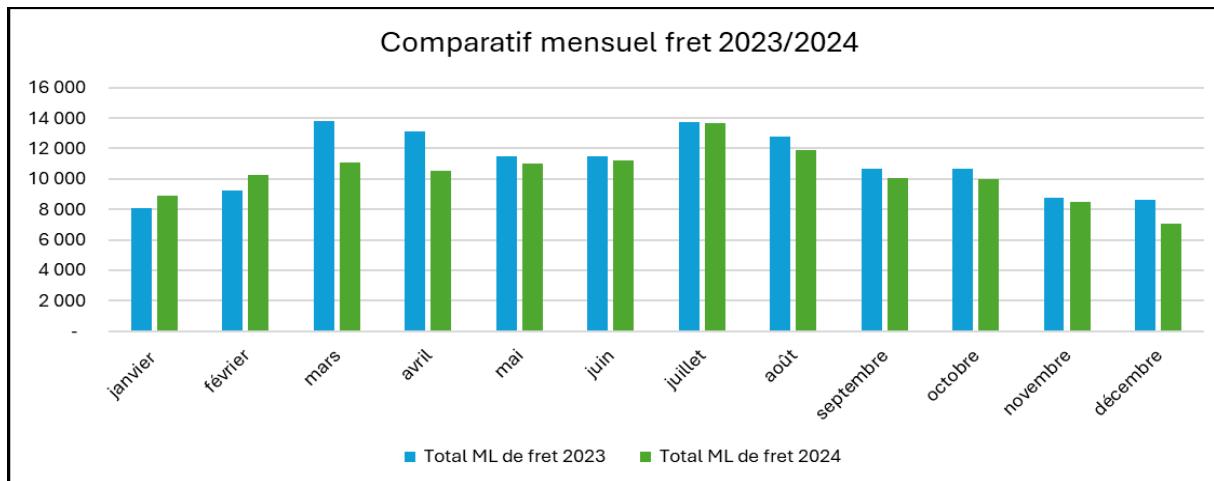
La ligne Porti-Vechju/Marseille connaît une augmentation assez importante (+13 128 ml) en comparaison avec l'année 2023.





- Ligne L'Isula/Marseille – Année 2024

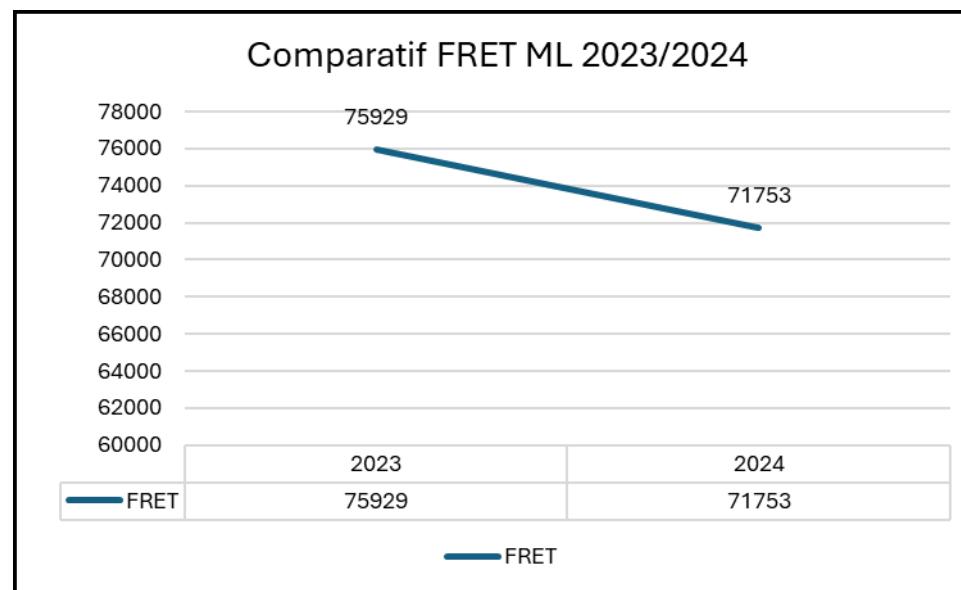
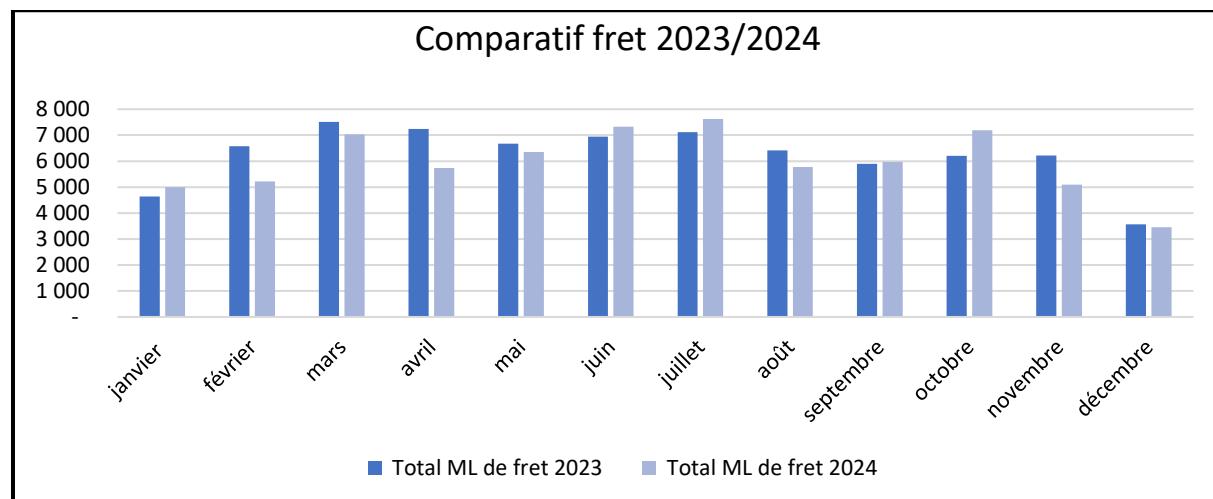
La ligne L'Isula/Marseille connaît une baisse assez conséquente en termes de fret, à savoir -6 203 ml.





- Ligne Prupià/Marseille – Année 2024

La ligne Prupià/Marseille a connu également une baisse de 4176 ml fret.



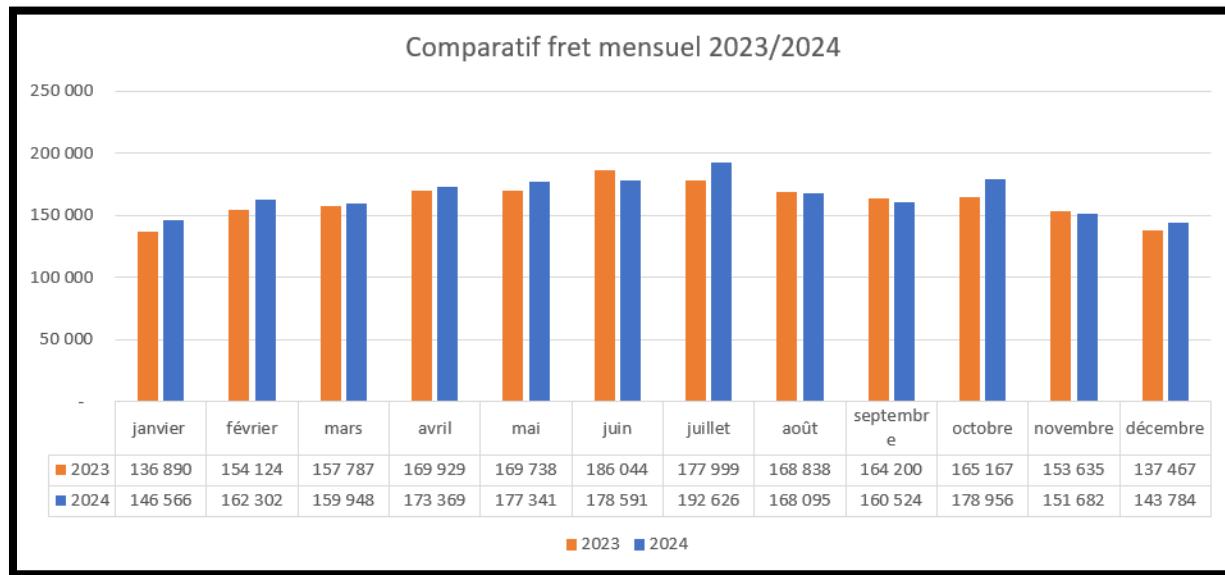


8. Comparatif 2023/2024 fret toutes lignes DSP confondues.

*sources : données compagnies délégataires

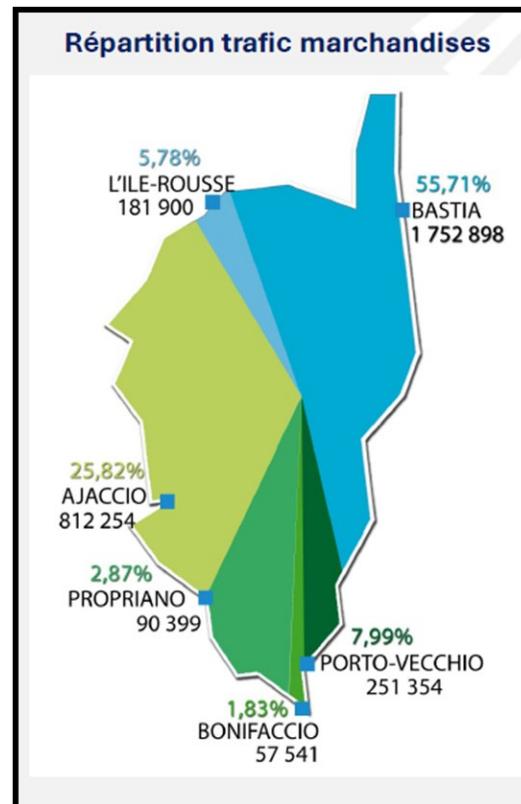
Le tableau ci-dessous reprend le comparatif trafic fret mensuel toutes lignes confondues.

Le trafic fret est pratiquement en hausse sur l'ensemble des mois, avec une augmentation conséquente en juillet ainsi qu'en octobre avec l'ouverture de l'enseigne Auchan sur toute la Corse.



9. Représentation du trafic fret 2024 par port

*sources : CCIT



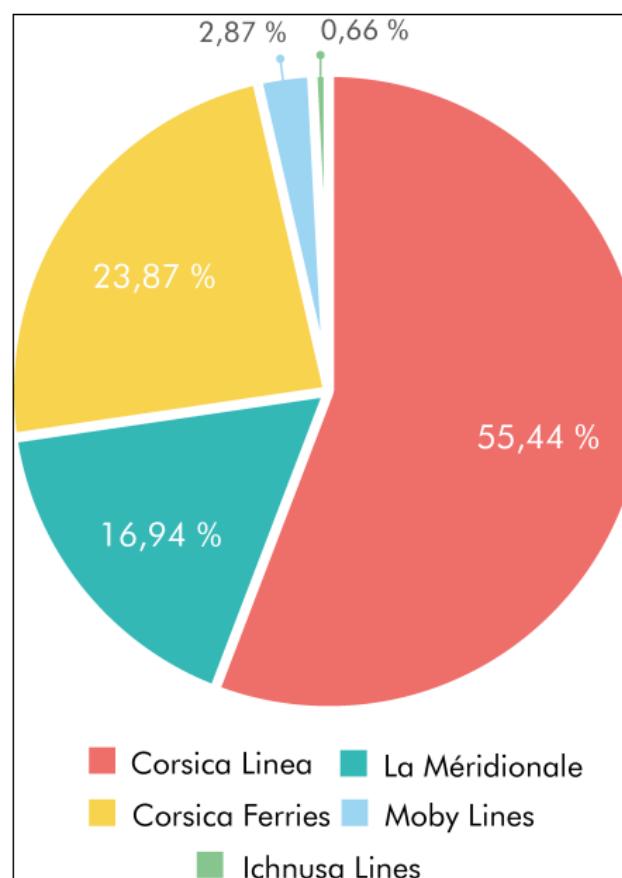


10. Représentation trafic fret sur les différentes lignes par compagnie

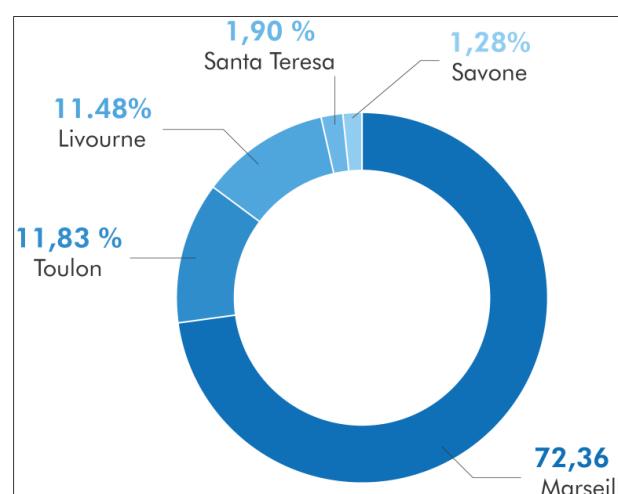
*sources : CCIT

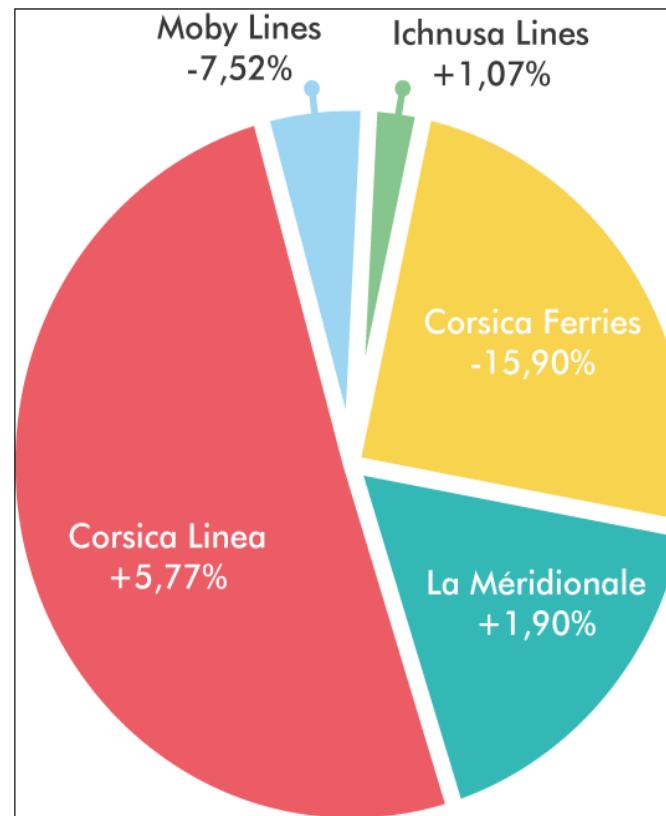
Les tableaux présentés ci-dessous mettent en avant l'importance de nos lignes de service public.

Représentation part marché fret 2024 par compagnie sur les 6 ports



Représentation du fret transitant sur les différentes lignes



Représentation part marché fret par compagnie comparatif 2023/2024**D. Dispositif fret**

A compter du 1^{er} janvier 2023, le dispositif à subit une évolution de tarifs.

Les conventions de délégations de service public maritime en cours (2023-2029) sont conformes aux nouvelles OSP votées par l'Assemblée de Corse.

Ainsi le « tarif de base » pour le fret roulant ou conventionnel a été établi à **40€ HT** par mètre linéaire (au lieu de 35€/ml dans les précédentes conventions).

Elles prévoient également une tarification spécifique pour le transport de marchandises produites et/ou transformées en Corse, comme suit :

- **20€ le mètre linéaire** pour toute marchandise relevant de la catégorie dite « Export » ou « Matières premières »,
- **15€ le mètre linéaire** pour toute marchandise relevant de la catégorie dite « Export+ ».

Pour l'autorité compétente par délégation



1. Rappel du dispositif fret

Il est important de préciser que l'étude de ces dossiers nécessite un contrôle et un suivi quotidien par l'intervention d'un agent à temps complet.

Les chargements éligibles aux différents **tarifs spécifiques** sont les suivants :

- Les productions agricoles agroalimentaires et aux produits manufacturés ou industriels réalisés sur le territoire de la Corse ;
- Les marchandises élaborées en Corse à partir de matières premières produites et transformées en Corse certifiées par un organisme compétent ;
- Les matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse. Les entrants doivent être indispensables au produit fini élaboré en Corse.

A titre informatif, depuis 2017, 76 sociétés Corses ont bénéficié de ces tarifs.

2. Justificatifs demandés

Pour adhérer à ce dispositif fret, des justificatifs sont demandés aux chargeurs, aux transporteurs ainsi qu'aux compagnies maritimes.

Les chargeurs doivent fournir les éléments précités ci-dessous :

- Fiche de renseignements OTC
- Grille tarifaire transporteur
- Bon de livraison et/ou lettre de voiture (adresse destinataire, volume livraison et typologie de livraison)
- Titre de transport
- Facture *mensuelle transporteur routier / Facture chargeur-client final* –
- Certification organisme agréé AOP, AOP, IGP (export+)

Les compagnies maritimes délégataire se doivent de fournir :

- Titre de transport
- Facture
- Suivi « Avoir »

Les transporteurs ont également l'obligation de fournir :

- Titre de transport
- Bon de livraison
- Suivi « Avoir »



3. Etapes clés

Etape 1 : Dépôt dossier auprès des services de l'OTC

En premier lieu, le chargeur se doit de fournir une fiche de renseignements ainsi que sa grille tarifaire. S'il n'y a pas d'évolution tarifaires en cours d'année, il n'est pas nécessaire de la joindre pour chaque dossier déposé.

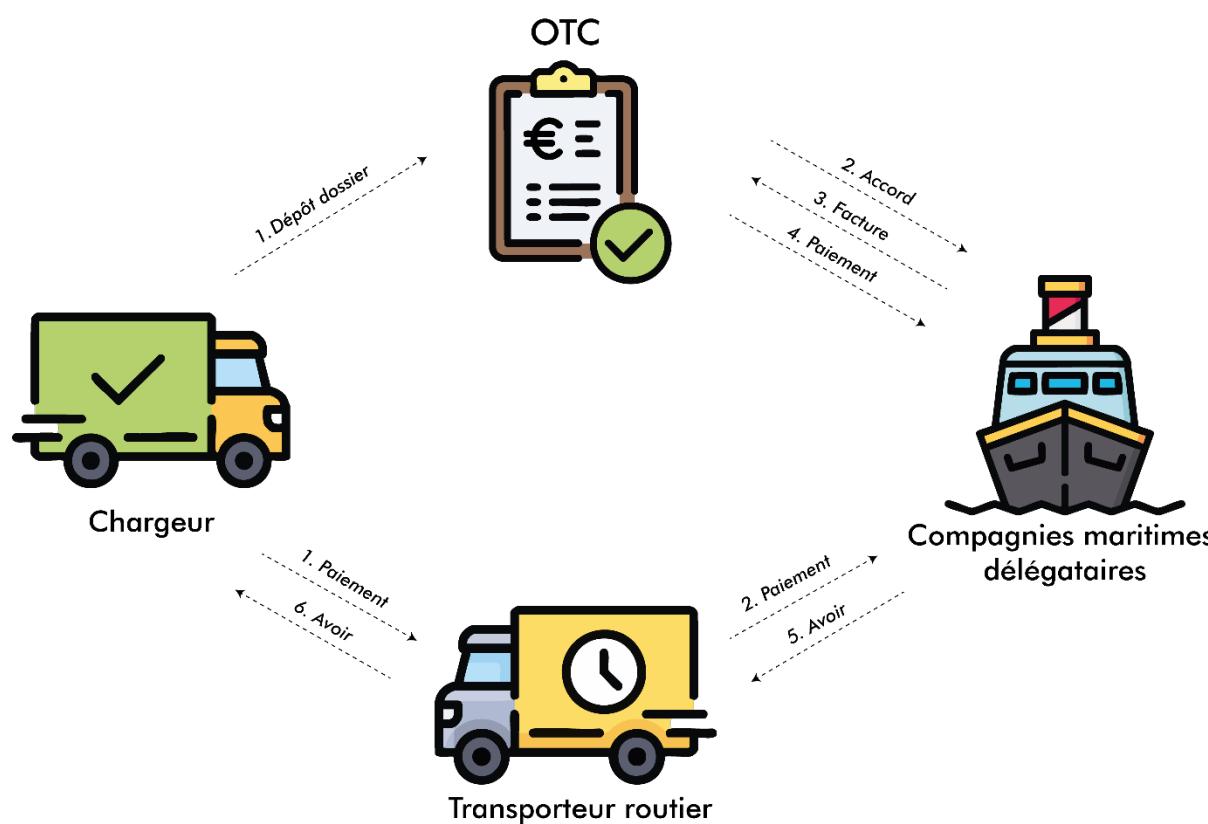
Par la suite, un bon de Livraison et/ou lettre de voiture (adresse destinataire, volume livraison et typologie de livraison) ainsi qu'une certification organisme agréé AOP, IGP, AOC (export+) doivent être fournis afin de vérifier la fiabilité du dossier.

Etape 2 : Complément dossier OTC

Une facture « *transporteur routier* » est envoyée mensuellement.

Etape 3 : Contrôle inopiné ou aléatoire OTC

Il peut être demandé en cas de contrôle, une facture chargeur-client final ainsi qu'un titre de transport maritime aux transporteurs.





4. Comparatif 2023/2024 – Avoirs fret

Entre 2023 et 2024, nous constatons une hausse de 116 339,97€ concernant le montant des avoirs, due en partie à deux facteurs majeurs :

- Le changement du montant des aides (de 35€/ml à 40€/ml)
- Hausse du nombre de chargeurs

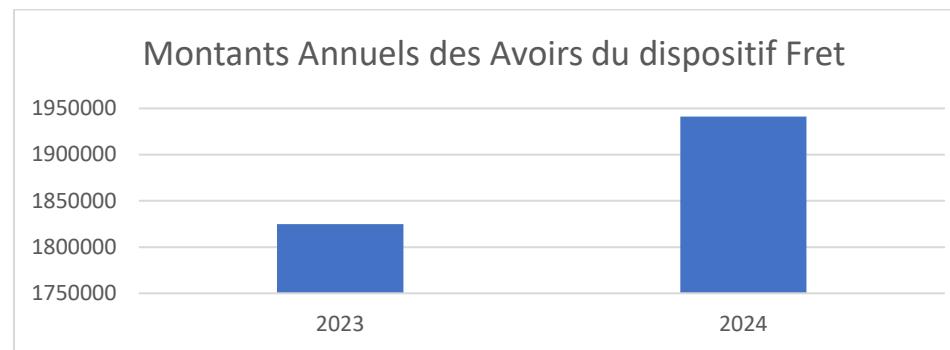
Année 2023

TOTAL AVOIRS 2023 PAR COMPAGNIE	CORSICA LINEA 1 700 349,35 €	LA MERIDIONALE 124 479,26 €
CUMUL AVOIRS 2023	1 824 828,61 €	

Année 2024

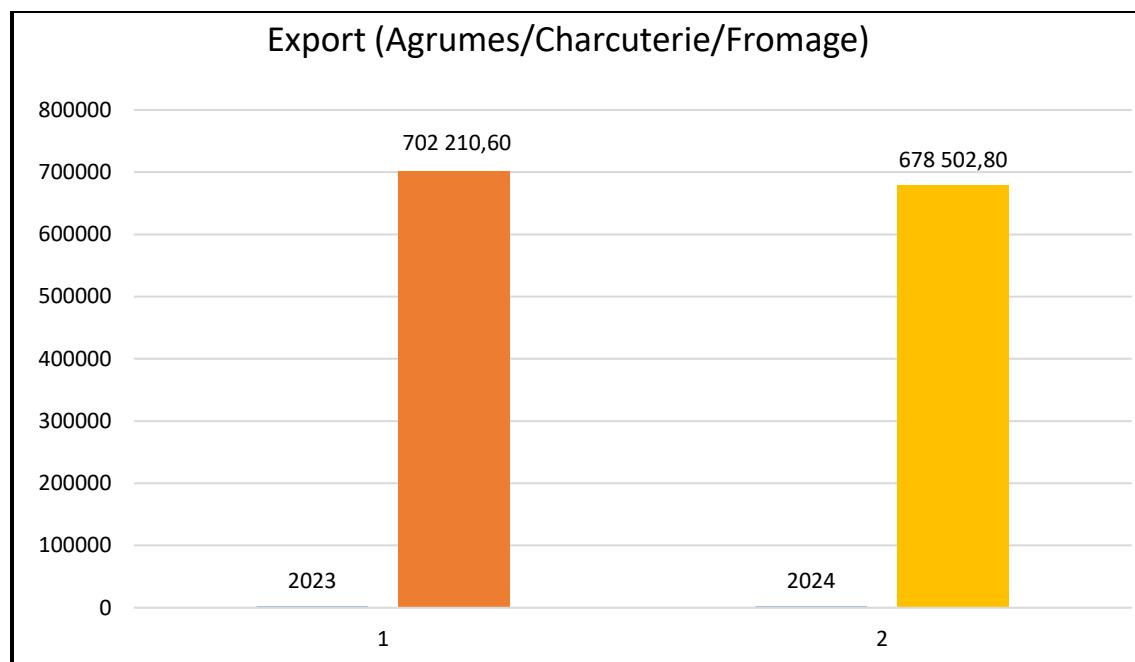
TOTAL AVOIRS 2024 PAR COMPAGNIE	CORSICA LINEA 1 814 580,58 €	LA MERIDIONALE 126 587,00 €
CUMUL AVOIRS 2024	1 941 167,58 €	

Comparatif 23/24 concernant les avoirs fret

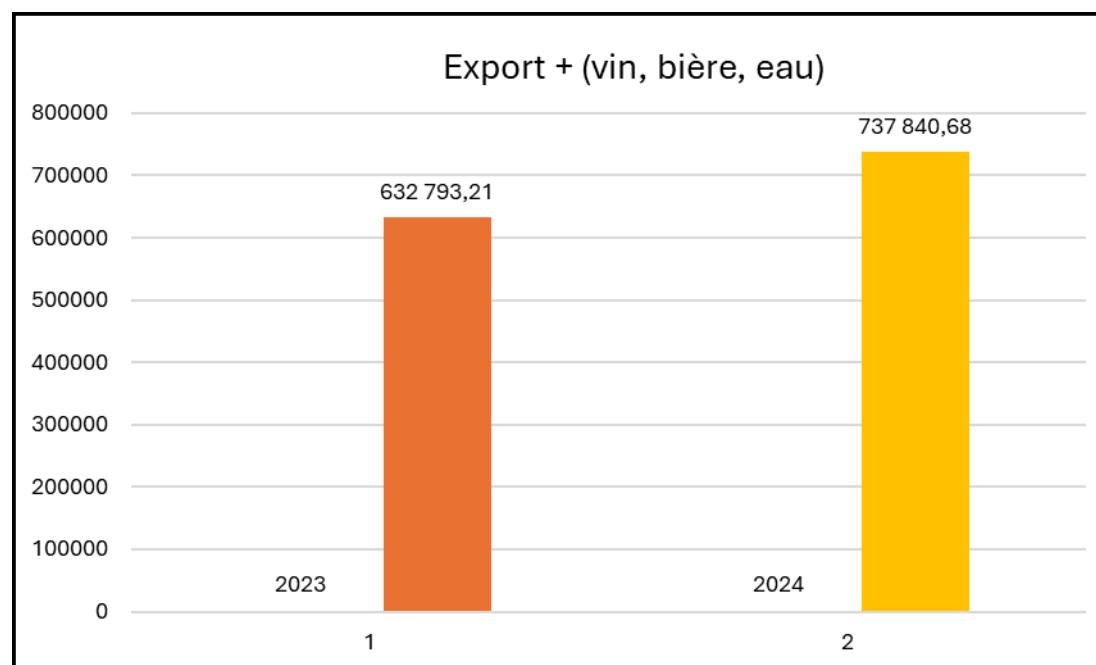


5.Comparatif 2023/2024 en termes Export, Export+ et matières premières

La quantité de marchandises en Export sur l'année 2024 reste en légère baisse (-3.37%) par rapport à 2023, essentiellement dû à l'abaissement de l'export de clémentines ainsi que le départ de trois chargeurs ne souhaitant plus bénéficier du dispositif.

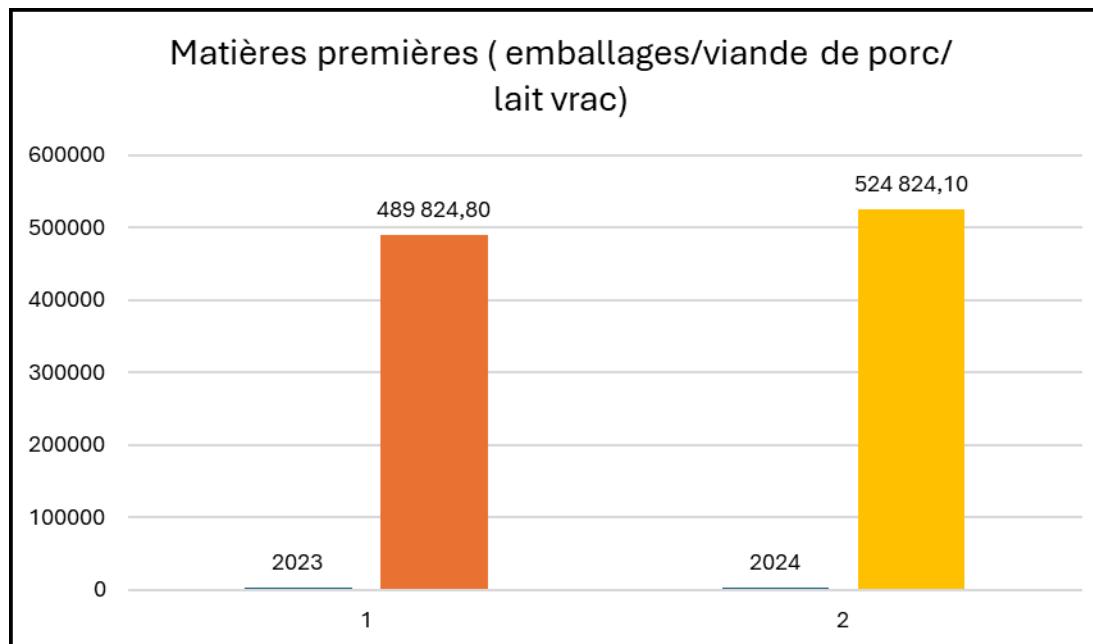


La quantité de marchandises en Export+ sur l'année 2024 connaît une belle hausse en comparatif à 2023 (+16.61%) possiblement liée à la hausse du nombre de palettes exportées, ainsi que l'adhésion de 2 chargeurs souhaitant bénéficier du dispositif.





La quantité de marchandises Matières Premières en 2024 est également en hausse (+7.14%) avec l'arrivée dans la filière Agrumiculteurs de l'aide à l'import des emballages.



6.Tendances

Le niveau du montant des aides pour 2024 est en hausse par rapport à 2023, établissant ainsi un nouveau montant record de la quantité de marchandises bénéficiant du dispositif, en atteignant la somme de 1 941 167,58 €.

En effet, le montant des avoirs de l'année 2024 reste supérieur à 2021, année jusqu'alors de référence avec un montant qui avait atteint la somme de 1 938 938,23 €.

E. Suivi des factures – Année 2024

Dans le cadre des marchés publics et des conventions, le service maritime analyse et valide les factures présentées. Ces factures issues de ces marchés se divisent en deux à savoir une partie à bons de commande nommée ci-dessous « Partie à BDC » puis d'une partie forfaitaire. Les conventions sont répertoriées à part dans le tableau présenté ci-dessous.

Les compensations financières sont le versement mensuel aux compagnies délégataires.

Pour l'autorité compétente par délégation

Les avoirs fret concernent le dispositif fret présenté ci-dessus.

Pour l'année 2024, le cumul total est de 108 298 732,58€.

Partie à BDC	198 744,00 €
Part forfaitaire	30 480,00 €
Partie convention	323 596,00 €
Compensations financières	105 804 745,00 €
Avoirs fret	1 941 167,58 €
Total année 2024	108 298 732,58 €

F. Suivi des marchés

Un marché d'audit environnemental, économique, financier et comptable concernant les DSP maritime 2023-2029 pour les périodes 2025-2026-2027 est en cours de renouvellement.

Un marché « Accompagnement économique, comptable et financier de l'OTC dans le domaine des transports maritime de la Corse à compter du 01/04/2025 pour une durée de 24 mois » a été lancé.

Ces deux marchés sont en cours d'attribution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.